

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mars à 18h35, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Virginie REY et Jean-Michel TALON.

**Avaient donné pouvoir** : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 février 2024	Le 21 février 2024	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	39

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard VIATTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### 2024-02-04 - Budget Eau – demande de financement à l'Agence de l'eau

Rapporteur : Thierry MARCJAN

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et de Corse aide à réduire les prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Les travaux d'économies d'eau potable entrent dans ce cadre. Remplacer les conduites vétustes, génératrices de fuites, vise à réduire les pertes d'eau et donc à économiser la ressource.

Un des critères étant que les travaux occasionnent 10 000 m<sup>3</sup> d'économie d'eau, la CCST propose d'intégrer tout le programme 2024 de renouvellement des conduites d'eau potable. Ce programme devrait permettre d'économiser 10 363 m<sup>3</sup> par an.

Les travaux consistent en quatre chantiers, mutualisés avec l'assainissement, qui s'étaleront jusqu'en 2025.

Ils seront réalisés selon les principes de la Charte de Qualité nationale des réseaux d'eau potable.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses HT estimées		Recettes HT		
Travaux (réseaux) :		Etat DETR 2022 (6.3%) accordées	137 500,00 €	
		Florimont 290 000,00 €	État DETR 2024 (7.7%) estimés	168 000,00 €
		Faverois 455 000,00 €	AERMC (14%) demandés	305 500,00 €
		Granvillars 340 000,00 €	Emprunts (27%) 2023	600 000,00 €
		Brebotte-Grosne 1 100 000,00 €	Autofinancement (45%)	974 000,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>2 185 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>2 185 000,00 €</b>	

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'adopter les opérations de renouvellement AEP 2024, estimées à 2 185 000€,
- De réaliser cette opération selon les principes de la Charte de Qualité nationale des réseaux d'eau potable,
- De mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte nationale des réseaux d'eau potable,
- D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel,
- De solliciter l'aide financière à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et de Corse, pour un montant de 305 500 euros.

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

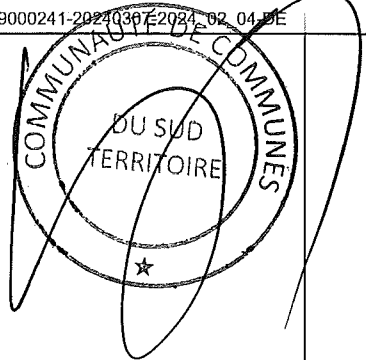
Publié le

ID : 090-249000241-202403072024\_02\_04\_DE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT



Et publication ou notification le **MARDI 12 MARS 2024**

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT

